

Comptes du majeur sous curatelle

Par Yzé, le 10/02/2020 à 13:20

Re-bonjour,

Ma curatrice ne m'envoie jamais l'état de mes comptes.

J'ai appris qu'elle devait en faire l'état tous les ans l'envoyer au greffier qui le remet à la Juge des tutelles.

Toutefois, la famille, les proches et moi n'avons-nous pas un droit de regard ? Il y a des choses que nous ne comprenons pas.

Merci beaucoup de m'aider

Cordialement,

Mino Humez